

SERVICE DES EXPERTS
Service Gestion des Experts
36 rue aux Juifs
76037 ROUEN CEDEX 1

M. Michel MENSE
Expert près la cour d'appel DE ROUEN
2, rue de la Fossery
27220 LA BOISSIERE

Objet : notification de la décision de l'assemblée générale

Monsieur l'expert,

Nous avons l'honneur de vous faire connaître, qu'au cours de sa séance du 23 novembre 2009, l'Assemblée Générale de la Cour d'Appel DE ROUEN, vous a conféré le titre d'**Expert Judiciaire Honoraire** en vertu de l'article 33 du Décret du 23 décembre 2004, à compter du 1er Janvier 2010.

Il s'agit d'un titre honorifique dont vous pouvez légitimement vous prévaloir, qui reconnaît l'importance et la qualité de votre collaboration au service de la justice.

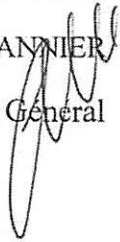
Cependant, puisque vous n'avez pas été réinscrit sur la liste des experts en exercice, vous n'êtes plus assermenté. Dès lors, s'il vous est loisible de procéder à des expertises judiciaires, vous devrez lorsque vous serez désigné, prêter chaque fois le serment prévu par la loi.

Vous exprimant nos plus vifs remerciements pour la collaboration que vous avez apportée au service public de la Justice, Nous vous prions d'agréer, Monsieur l'expert, l'expression de notre considération très distinguée.

P/LE PROCUREUR GENERAL,

Cybèle VANNIER

Substitut Général



P/LE PREMIER PRESIDENT,

Jean-Philippe BLOCH

Conseiller

